

OBJET : Désignation d'un représentant de la Ville au sein du Conseil d'Administration de Rosalie

Vu les statuts de l'association Rosalie,

Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la Ville,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux désignations suivantes

Il vous est proposé de désigner Adeline POLLET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, , en décide ainsi.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

NOTE EXPLICATIVE N°71

Dans le cadre du projet Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) porté par les Villes de Rouen et Sotteville lès Rouen, l'association Rosalie (Rouen Sotteville Action Locale Initiative Emploi) a pour mission de créer des emplois supplémentaires en CDI et à temps choisi pour les personnes privées durablement d'emploi sur les quartiers de Grammont (Rouen), Grenet, Voltaire et Lods de Sotteville lès Rouen. A ce titre, elle a créé son entreprise à but d'emploi en juin 2025.